

Résumé d'évaluation

Titre, auteur et date du rapport d'évaluation:

Projet de soutien à la gestion des zones humides dans le delta intérieur du Niger, évaluation finale, par Meg Gawler et Bréhima Bérédogo, mars 2002

Nom du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle:

Projet de soutien à la gestion des zones humides dans le delta intérieur du Niger

Objectifs du projet, du programme ou mandat de l'unité organisationnelle:

Le projet avait pour objectif général la mise en œuvre des plans de gestion des sites d'Akka-Goun et de Dentaka, situés dans le cercle de Youwarou. Plus précisément, il était articulé autour des buts suivants :

- 1) mettre en place des initiatives locales pour la conservation des ressources locales ;
- 2) renforcer les capacités de la population locale, des services techniques et des ONG en matière de techniques de conservation et d'utilisation des ressources végétales, animales et halieutiques ; et
- 3) aider les institutions locales à mettre en place des mesures juridiques et des mécanismes nécessaires à l'application des principes de gestion locale des ressources naturelles.

Domaine de spécialisation de l'UICN: zones humides et eau

Territoire géographique : Mali

Durée du projet ou du programme, ancienneté de l'unité organisationnelle:

Deux réunions de synthèse (à Youwarou et à Bamako) afin de connaître les réactions des personnes concernées aux conclusions préliminaires de l'évaluation.
Analyse et synthèse des données, élaboration d'un rapport.

Questions de l'évaluation:

1. : dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins du Mali? Dans quelle mesure répond-il aux besoins des bénéficiaires en ce qui concerne la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité ? Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux orientations stratégiques de l'UICN ?
2. : dans quelle mesure le projet atteint-il ses objectifs et les résultats attendus ? Pratique-t-il des méthodes adaptatives de gestion ?
3. dans quelle mesure le projet utilise-t-il ses ressources d'une façon efficace ?
4. quels sont les effets de ce projet sur la biodiversité et l'environnement ? quels sont ses effets sur la situation socio-économique de ses bénéficiaires ? Existe-t-il des effets imprévus ?
5. l'approche du projet a-t-elle favorisé la durabilité des résultats ? Quels résultats peuvent servir aux bénéficiaires pour de nouvelles avancées ? Quels résultats peuvent servir aux partenaires pour de nouvelles avancées ?
6. : quelles sont les leçons à tirer de ce projet?

Conclusions:

1. : Le projet concerne l'application des conventions internationales signées par le Mali (Convention sur la diversité biologique, Convention de Ramsar sur les zones humides...). Il est adapté aux politiques nationales de l'environnement et de développement rural, ainsi qu'aux besoins locaux relatifs à la gestion des ressources naturelles et à la décentralisation.
2. : Les objectifs du projet ont été globalement atteints, notamment la mise en place d'initiatives locales pour la gestion des ressources naturelles, la mise en place d'activités génératrices de revenus, la création de capacités des populations locales et des services techniques, l'élaboration de plans d'aménagement du territoire... Des partenariats ont été créés et les populations locales ont participé à la mise en œuvre des projets. L'absence ou l'insuffisance de suivi et d'évaluation représentait une faiblesse marquante.
3. Le projet a réussi à accomplir beaucoup avec les moyens qui étaient à sa disposition. Cependant, il y a eu des difficultés concernant la circulation des fonds, une sous-estimation des coûts opérationnels pendant les deux premières années du projet et une mauvaise affectation des fonds aux différents postes budgétaires.
4. : Des effets sont constatés dans cinq domaines : écologique, social, gestion des ressources naturelles, réduction de la pauvreté et effets imprévus. Les forêts inondées, qui ont des effets favorables sur la biodiversité, ont été remises en état. Les ressources naturelles sont gérées grâce à des règles élaborées et acceptées par la population locale. Le projet a contribué à réduire la pauvreté au moyen de mécanismes de crédits pour les villages, le développement de l'élevage et des jardins potagers, l'amélioration des méthodes de traitement du poisson... Des vies humaines ont été sauvées grâce au règlement de conflits entre les usagers des ressources naturelles, par l'intermédiaire de conventions locales.
5. : Les activités entreprises ont de grandes chances de se poursuivre, puisqu'elles ont été entreprises conjointement par l'UICN, les services techniques et les populations locales. Cependant, la durabilité des jardins potagers semble peu probable.

Recommandations:

Un suivi est proposé, afin de mettre en place des cartes pour les plans de gestion et les conventions locales. Il est également recommandé de tenir un atelier afin de valider les plans de gestion intégrés ; de demander une reconnaissance officielle des instruments d'aménagement du territoire et de traduire les plans.

Un plan de gestion « réel » à long terme semble crucial pour la survie des écosystèmes sur le long terme. L'UICN est considérée comme étant bien placée pour appuyer cette action.

Il est également essentiel d'étendre les plans de gestion au cercle de Youwarou et à l'ensemble du bassin.

Enseignements:

La mise en place de systèmes réussis de co-gestion dépend du degré de confiance entre les collectivités et les services techniques. Le projet a fait tout son possible afin de dissiper la méfiance et de créer un climat de confiance.

Le taux de remboursement des micro-prêts est proche de 100% car le capital initial provenait des femmes elles-mêmes. Si l'une d'entre elles est en retard, les autres membres du groupe vont chez elle